

# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI INTERNE 2026

## ARTICLE 1 GENERALITES

### L'Echiquier Montois

Organise le

### Tournoi Interne ECHIQUIER MONTOIS 2026

Du 11 avril 2026 au 20 juin 2026

L'organisateur :

M. Bernard DUBERTRAND

3, Rue des Ormes 40000 Mont de Marsan.

06 72 04 05 88

[b.dubertrand@orange.fr](mailto:b.dubertrand@orange.fr)

## ARTICLE 2 REGLES

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE
- Le tournoi est ouvert aux seuls licenciés de l'Echiquier Montois.
- Les rondes 1 à 4 se joueront entre le 11 et le 18 avril 2026,  
Elles compteront pour le classement ELO FIDE lent du 01<sup>er</sup> mai 2026.
- Les rondes 5 à 7 se joueront entre le 13 et le 20 juin 2026,  
Elles compteront pour le classement ELO FIDE lent du 01<sup>er</sup> juillet 2026.
- Les appariements seront réalisés au système suisse
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions

## ARTICLE 3 CADENCE

La cadence de jeu est de 1 h 00 + 30 secondes par coup

## ARTICLE 4 HORAIRES

- Accueil des participants : 11 avril 2026 de 13h00 à 13h45
- Ronde 1 : 11 avril 2026 14h 00
- Ronde 2 : 11 avril 2026 17h 30
- Ronde 3 : 18 avril 2026 14h 00
- Ronde 4 : 18 avril 2026 17h 30
- Ronde 5 : 13 juin 2026 14h 00
- Ronde 6 : 13 juin 2026 17h 30
- Ronde 7 : 20 juin 2026 14h 00

## ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- Adulte : 0 euros
- Jeune ou féminine : 0 euros

## ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

Gain : 1 point, Nulle : ½ point, Perte : 0 point

En cas d'égalité, le départage sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

**1 – Buchholz tronqué**

**2 – Cumulatif**

**3 - Performance**

## ARTICLE 8 PRIX

Le vainqueur se verra remettre une coupe offerte par le club ; comme il n'est pas demandé de droit d'inscription, Il n'y aura pas de prix reversés.

## ARTICLE 9 ARBITRAGE

L'arbitre principal est Bernard DUBERTRAND, Arbitre Fédéral Open 2.

## ARTICLE 10 COMMISSION D'APPEL

Au besoin, un jury d'appel sera constitué. Celui ci sera affiché dans la salle du tournoi.

## ARTICLE 11 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter la « Charte du Joueur d'Echecs » et le présent règlement.

L'organisateur,

L'ECHIQUIER MONTOIS

L'arbitre,

Bernard DUBERTRAND

